

Marchés forains



Les marchés

- **Mercredi matin:**
place Andrée-Marie Perrin (produits alimentaires),
- **Samedi matin :**
place Andrée-Marie Perrin (produits alimentaire, prêt à porter, produits manufacturés)

Les marchés de Craponne, comment fonctionnent-ils ?

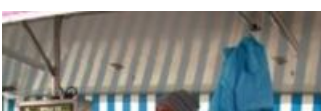
En mairie, sur convocation, siège une commission municipale permanente paritaire composée de représentants des commerçants non sédentaires, d'élus du conseil municipal, de la police municipale et d'un régisseur placier.

Cette commission se réunit régulièrement sous la responsabilité de Sandrine Chadier, Adjointe au Maire en charge de l'économie, du Cadre de vie et du Développement.

Lors de ces réunions en mairie, sont réglées les attributions de places, les abonnements de nouveaux commerçants, la gestion des listes abonnés et passagers (au "rappel"), les éventuels problèmes d'indiscipline de comportement et de non paiement.

Chaque année en novembre, la commission étudie les prix des emplacements sur le domaine public et les soumet au Conseil municipal.

Depuis octobre 2000, la perception des droits de place et la gestion des emplacements sur le terrain sont assurées par une société extérieure ayant délégation de service public. C'est le Groupe Géraud qui a été retenu par la Commission des Appels d'offres. Les recettes sont versées directement à M. le trésorier (percepteur) pour le compte de la commune.





Le marché du mercredi, spécialisé dans l'alimentaire et les approches de la table, est limité à une dizaine de commerçants ; il est installé dans la partie sud de la place Perrin.



MAIRIE DE CRAPONNE

1 place Charles de Gaulle
BP 14 - 69290 Craponne

HORAIRES :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
8h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Mercredi et Samedi :
8h30 > 12h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser